Commission scolaire des Appalaches

RAPPORT ANNUEL 2015 2016

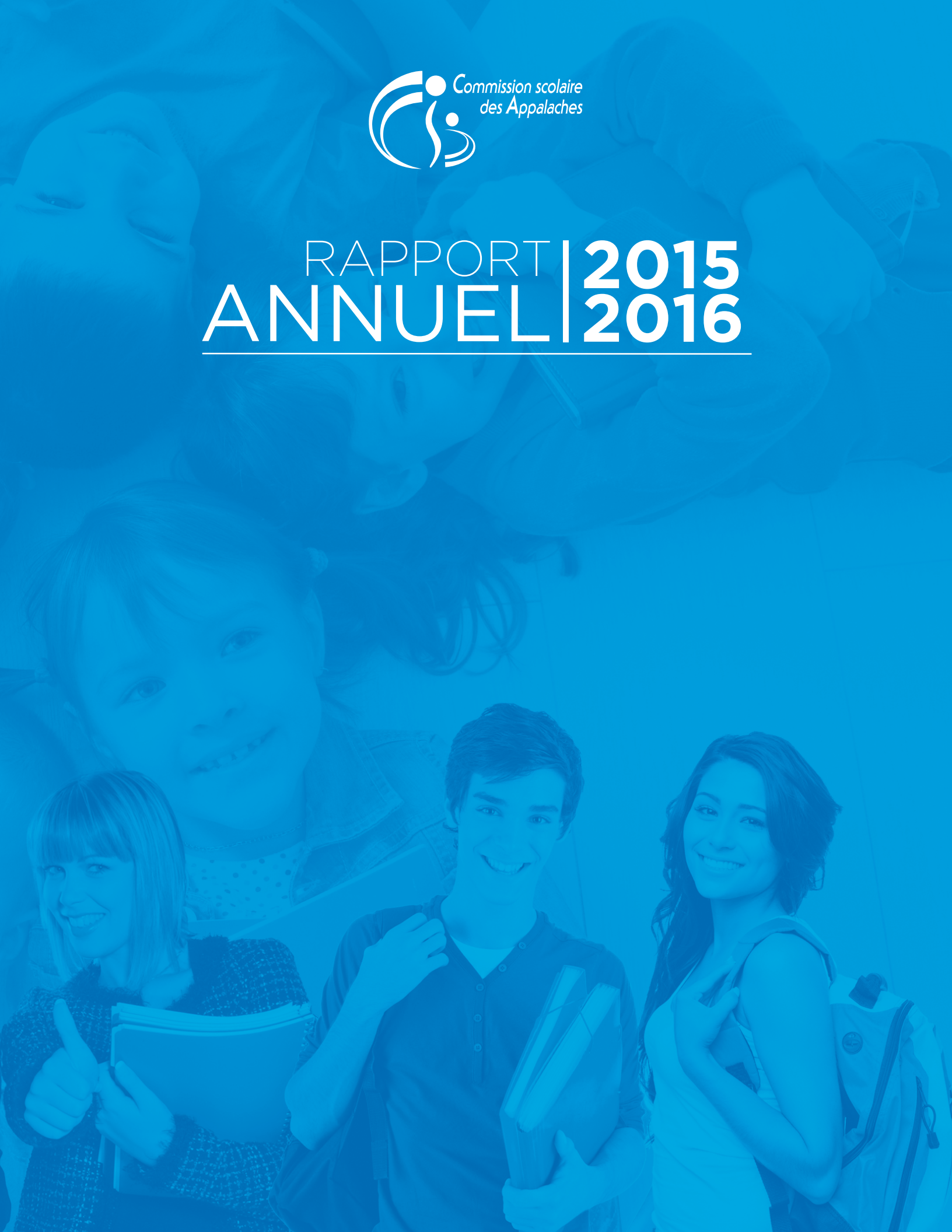

Denis Langlois

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Camil Turmel

Au nom des membres du Conseil des commissaires et de la direction générale, c'est avec plaisir que nous vous présentons le Rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Appalaches (CSA). Comme l'exige la loi sur l'instruction publique, la CSA a l'obligation de produire annuellement un rapport pour informer la population de son territoire et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de ses réalisations associées à son plan stratégique. Notre rapport dresse également le bilan des résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat convenue avec le MEES afin d'améliorer notamment les taux de réussite et de diplomation de nos élèves.

De plus, avec les derniers ajustements législatifs en matière d'éducation annoncés en 2016, le MEES a prolongé ses conventions de partenariat avec les commissions scolaires jusqu'en 2018 ainsi que les planifications stratégiques de celles-ci. La CSA pourra donc profiter de ce délai pour atteindre ses objectifs.

Par la lecture de ce rapport, vous pourrez constater les nombreuses activités et réalisations qui ont été mises en œuvre dans tous nos établissements pour assurer la réussite et la persévérance scolaires de nos 5248 élèves jeunes et adultes. Membres du personnel, parents, partenaires, bénévoles et membres du Conseil des commissaires ont contribué à l'atteinte de nos objectifs.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos actions afin de continuer à répondre aux besoins et aux attentes de notre clientèle dans le but de continuer de leur offrir des services de qualité.

Denis Langlois
Président

Camil Turmel
Directeur général

Objectif 1

D'ICI 2018, AUGMENTER DE 5,7 % LE TAUX MOYEN DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES AVANT L'ÂGE DE 20 ANS, C'EST-À-DIRE PASSER DE 72,3 % À 78 %. CIBLE DU MEES : 84 % POUR 2020.

Situation de départ	2011-2014	Cible 2018	Cible 2020
72,3 %	73,4 %	78 %	84 %

La mise à jour annuelle du « Portrait des statistiques ministérielles » n'étant pas disponible en 2016, nous ne pouvons vérifier les résultats de nos actions dans ce dossier. Il nous apparaît néanmoins réaliste de croire que notre cible n'est pas encore atteinte. Nous allons donc poursuivre nos efforts pour l'atteindre au cours des prochaines années.

Parmi les moyens mis en place dans nos établissements, en collaboration avec la CSA, il faut souligner l'utilisation de l'approche du «lien d'attachement» [outil qui permet à l'élève de développer un lien avec un adulte signifiant] dans tous nos établissements et le soutien apporté aux utilisateurs. Il faut également souligner les efforts de tous les milieux pour créer des milieux de vie stimulants et enrichissants. Outre les nombreuses activités sportives et culturelles mises en place pour créer un sentiment d'appartenance, l'accompagnement des élèves demeure une préoccupation constante. Chaque année, de nouveaux moyens sont mis en place pour supporter nos actions : programme Réponse à l'intervention [RAI], programme de soutien au comportement positif [SCP], formation pour les groupes difficiles, camp pédagogique et activités d'aide aux élèves en difficulté, notamment en langage [avec les orthophonistes] et en lecture. Dans ce sens, beaucoup d'efforts sont déployés pour dépister les difficultés dès l'entrée à l'école et pour supporter les élèves concernés.

La motivation de nos garçons est toujours l'une de nos priorités. L'approche orientante, la mise en place de suivis particuliers, l'achat de livres qui rejoignent leurs intérêts, l'augmentation des activités sportives et des sports inter-écoles, les activités parascolaires sont autant de moyens qui visent à les motiver. Et comme la motivation est la clé de la réussite autant chez les garçons que chez les filles, tous les établissements ont, depuis plusieurs années, posé des actions pour la soutenir : encouragements quotidiens, remises de certificats, publications dans les médias, galas, etc.

Ensemble, nous travaillons pour la réussite!

Objectif 2

D'ICI 2018, DIMINUER DE 3 LE NOMBRE MOYEN DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS) PARMI LES ÉLÈVES INSCRITS EN FGJ*, C'EST-À-DIRE PASSER D'UNE MOYENNE DE 48 À UNE MOYENNE DE 45. CIBLE DU MEES : 41 EN 2020.

Situation de départ	2011-2014	Cible 2018	Cible 2020
48	34	45	41

Nos résultats dans ce dossier sont toujours aussi remarquables. Notre nombre de décrocheurs diminue annuellement et nous avons largement dépassé notre cible de 2020. Nous ne pouvons qu'en être fiers. Nous continuerons donc nos efforts pour créer des milieux de vie stimulants, pour dépister et accompagner les décrocheurs potentiels afin d'assurer leur réussite.

*Formation générale des jeunes

Objectif 3

FRANÇAIS - LECTURE : D'ICI 2018, AUGMENTER DE 1 % LE TAUX MOYEN DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS LECTURE (EXAMEN PRÉPARÉ PAR LA CSA) À LA FIN DE LA 5E SECONDAIRE, C'EST-À-DIRE PASSER DE 88,4 % À 89,4 %.

Situation de départ	2013-2016	Cible 2018
88,4 %	87,1 %	89,4 %

Objectif 4

FRANÇAIS - ÉCRITURE : D'ICI 2018, AUGMENTER DE 3 % LE TAUX MOYEN DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS ÉCRIT (EXAMEN PRÉPARÉ PAR LE MEES) À LA FIN DE LA 5E SECONDAIRE, C'EST-À-DIRE PASSER DE 75,8 % À 78,8 %.

Situation de départ	2013-2016	Cible 2018
75,8 %	73,5 %	78,8 %

Année après année, nous constatons que nos élèves de 5e secondaire obtiennent un excellent résultat en français lecture. En 2015-2016, il a permis d'augmenter notre moyenne des trois dernières années et passer de 86,4% à 87,1%.

Pour sa part, le taux de réussite en français écrit avait baissé depuis quelques années et nous questionnait. Nous sommes heureux de constater qu'il a légèrement augmenté en 2015-2016, ce qui a permis d'augmenter la moyenne des trois dernières années, et passer de 73,3% à 73,5%. Néanmoins, il demeurera le grand défi des prochaines années.

L'amélioration de la langue française est toujours l'un des dossiers les plus importants dans chacun de nos établissements. Au fil des ans, de nombreux moyens ont été mis en place pour soutenir notre langue, particulièrement en organisant de nombreuses activités de lecture et d'écriture pour tous nos élèves. De plus, depuis plus de cinq ans, des examens communs sont effectués à chacun des cycles du primaire et du secondaire et l'analyse des résultats permet d'améliorer les actions qui sont mises en place. C'est ainsi que sont nées, notamment, de nombreuses activités de développement de la lecture, des approches particulières de soutien comme la différenciation pédagogique, l'enseignement explicite, le RAI et des interventions particulières par les services à l'élève (orthopédagogue, éducateur spécialisé…).

De plus, la CSA a investi 48 623,74 $ en achat de livres de fiction et de documentaires alors qu'elle a reçu une subvention du MEES de l'ordre de 43 170 $. Un montant de près de 92 000 $ a donc été investi dans nos bibliothèques pour favoriser la lecture chez nos jeunes.

Enfin, en lien avec sa politique linguistique, la CSA a publié des capsules d'informations régulières sur des règles de grammaire.

Objectif 5

D'ICI 2018, AUGMENTER DE 3,5 % LE TAUX MOYEN DE QUALIFICATION ET DE DIPLOMATION DES ÉLÈVES DES CLASSES DE FAE* (FMSS** ET FPT***), C'EST-À-DIRE PASSER DE 37,75 % (2013) À 41,3 % (2018).

Situation de départ	2013-2016	Cible 2018
37,75 %	51,17 %	41,3 %

Nous avons mis beaucoup d'efforts depuis 2009 pour améliorer le taux de qualification et de diplomation dans les classes de FAE et nous constatons que nos efforts ont donné des résultats concrets. Nous sommes en constante progression. La concertation des intervenants dans l'accompagnement de ces élèves est certes la clé de notre succès. Nous comptons donc continuer nos efforts pour assurer à ces élèves la motivation nécessaire pour terminer leurs études.

* Formation axée en emploi
** Formation en métiers semi-spécialisés
*** Formation préparatoire au travail

Objectif 6

D'ICI 2018, ATTEINDRE UN TAUX MOYEN DE 39 % DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) EN RAPPORT AVEC LE NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES INSCRITS, C'EST-À-DIRE PASSER DE 35,1 % À 39 %. CIBLE MEES : 44,5 % EN 2020.

Situation de départ	2012-2015	Cible 2018	Cible 2020
35,1 %	28,9%	39 %	44,5 %

Malgré une démarche concertée entre les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle, malgré une importante promotion des services en formation professionnelle offerts à la CSA et malgré une sensibilisation aux métiers faite dès le primaire par l'approche orientante, les inscriptions des moins de 20 ans en FP demeurent toujours à la baisse. Il semble que nos élèves préfèrent poursuivre en formation générale puisque notre taux de qualification et de diplomation est stable et que notre nombre de décrocheurs diminue considérablement. Malgré tout, nous constatons que nous sommes au-dessus de la moyenne provinciale (qui est de 21,6 %), et nous poursuivrons nos efforts pour proposer la formation professionnelle à notre jeune clientèle.

Objectif 7

ASSURER LE SUIVI DES STRATÉGIES D'INTERVENTION MISES EN PLACE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE, INCLUANT LES ACTES D'INTIMIDATION.

Le 12 juin 2012, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation (1) et la violence (2) à l'école a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Elle a modifié la Loi sur l'instruction publique (LIP), notamment en créant de nouvelles obligations de reddition de comptes pour le directeur de l'école et pour la commission scolaire.

Ainsi, le directeur de l'école doit maintenant transmettre au directeur général de la commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont il est saisi, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné (art. 96,12 de la LIP).

De son côté, la commission scolaire doit dorénavant faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96,12, de la LIP, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (art. 220, al. 4 de la LIP).

Conformément à la loi, voici la nature des événements d'intimidation et de violence qui ont été transmis à la direction générale par les directions d'établissements au cours de l'année 2015-2016.

- Écoles : Perce-Neige, Pierre Douce, St-Nom de Marie, Paul VI, Ste-Luce, Polyvalente de Disraeli, Polyvalente de Black Lake et Polyvalente de Thetford Mines.
- Au total, il y a eu 33 événements d'intimidation ou de violence dans ces écoles primaires et secondaires.
- Aucune des interventions n'a fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève.

Définitions :

1. Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
2. Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

PARCE QUE LES RESSOURCES HUMAINES CONSTITUENT SA PRINCIPALE RICHESSE POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE SA CLIENTÈLE, LA CSA VISE L'IMPLICATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DU PERSONNEL. EN CE SENS, ELLE FAVORISE L'ENGAGEMENT, LA FIDÉLISATION ET LA RECONNAISSANCE PAR LA GESTION HUMAINE DE SES RESSOURCES.

Objectif 1 :

PERMETTRE AU PERSONNEL DE LA CSA DE BIEN SE DÉVELOPPER PROFESSIONNELLEMENT : ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT, FORMATION, ÉVALUATION.

Chaque année, les membres du personnel expriment leurs besoins en perfectionnement selon les mécanismes mis en place. Par la suite, en collaboration avec les comités de perfectionnement, la CSA en assure un suivi rigoureux. Dans ce sens, afin de maximiser l'intégration de notre personnel, nous avons poursuivi en 2015-2016 le programme de mentorat des nouveaux gestionnaires de l'organisation avec une nouvelle cohorte.

Également, afin de bien outiller notre personnel dans le développement de leurs compétences, le personnel du soutien administratif a pu bénéficier de formations portant sur l'intelligence émotionnelle au travail et la gestion du temps et des priorités. Ce sont 35 employés qui ont pu profiter de ces formations collectives.

Quant aux techniciennes et éducatrices en service de garde, 50 d'entre elles ont assisté à une formation intitulée « La sexualité des petits et des grands, troublant et important ».

Objectif 2 :

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES RESSOURCES HUMAINES DE LA CSA.

La CSA a le souci de soutenir la santé globale de son personnel. Ainsi, au cours de l'année 2015-2016, elle a déployé la première phase de son nouveau programme de mieux-être au travail. Le comité responsable de ce programme a procédé à la promotion et à diverses activités afin d'appuyer les employés dans leur développement personnel au sein de chaque établissement.

Conscient de l'importance et des bénéfices de l'activité physique, la CSA a élargi son éventail d'activités offertes après les heures de travail à son personnel. Ainsi, des activités de crossfit et de stretching, en partenariat avec des organismes de la communauté, ont permis à plus de 150 personnes de garder la forme.

Types d'activités	Crossfit	Gym Tonic	Stretching	Yoga
Nombre de participants	64	21	25	48

Objectif 3 :

ASSURER UNE GESTION MOBILISATRICE DE TOUT LE PERSONNEL ET UN ENGAGEMENT INDIVIDUEL.

Considérant que la négociation nationale des conventions collectives du personnel syndiqué s'est intensifiée en 2015-2016, la CSA a davantage priorisé ses efforts sur le maintien de bonnes relations de travail avec ses partenaires syndicaux locaux. Malgré des appels au boycottage et à des journées de grève, la CSA est satisfaite du professionnalisme, de l'engagement et de la mobilisation de son personnel à la réussite de sa clientèle dans ses divers établissements.

ORIENTATION 3 | UNE COLLABORATION ESSENTIELLE AVEC LES PARENTS

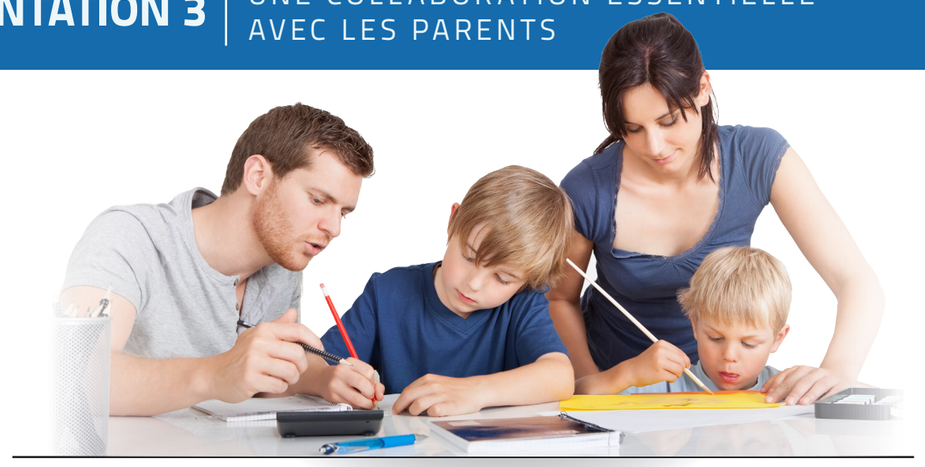

LA CSA CONSIDÈRE LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA RÉUSSITE. EN CE SENS, ELLE SOUHAITE LES IMPLIQUER DAVANTAGE ET LES SOUTENIR DANS LA RÉUSSITE DE LEUR ENFANT.

Objectif 1 :

FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS ET LES SOUTENIR DANS LEUR ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DE LEUR ENFANT.

D'une part, selon les besoins exprimés par la CSA ou par les parents, des rencontres annuelles sont planifiées entre le Comité de parents et la CSA, l'objectif étant de fournir une information adéquate aux représentants des parents et d'entendre leurs préoccupations.

D'autre part, au fil des ans, les établissements ont mis en place de nombreux moyens pour informer les parents de façon simple et efficace : les réunions d'information, les Info-parents du primaire, les calendriers mensuels du primaire, les lettres occasionnelles d'information, etc. De plus, plusieurs milieux élaborent des listes de courriels des parents et profitent de leur site Web ou d'une page Facebook pour rejoindre les parents branchés.

Également, pour les soutenir dans la réussite de leur enfant, plusieurs communications sont acheminées aux parents durant l'année pour les informer du rendement de leur enfant. Pour les problèmes particuliers, une étroite communication doit s'établir entre les parents et l'école, selon la demande de l'une ou l'autre des parties. Dès lors, s'il y a lieu, un plan d'intervention est établi et on y prévoit les mesures de soutien nécessaires. De plus, toutes les écoles possèdent des outils qu'ils partagent avec les parents pour les soutenir dans l'accompagnement de leur enfant.

La collaboration et l'implication des parents, tant pour l'accompagnement de leur enfant que pour l'amélioration de leur milieu de vie, sont toujours très appréciées.

ORIENTATION 4 | UN PARTENARIAT ENRICHI ET EFFICACE AVEC LA COMMUNAUTÉ

PARCE QU'ELLE CONTRIBUE AU MAINTIEN ET AU RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, LA CSA VISE UNE OUVERTURE, UNE PRÉSENCE, UNE IMPLICATION ET UN ENGAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ. ELLE ESPÈRE AINSI UN PARTENARIAT ENRICHI ET EFFICACE.

Objectif 1 :

DÉVELOPPER ET CONSOLIDER DES LIENS DE PARTENARIAT AVEC LE MILIEU.

On peut affirmer que la CSA et ses établissements ont occupé une place active dans la communauté. Cette année encore, nous avons répertorié plus d'une cinquantaine d'organismes qui sont en lien avec notre milieu, soit par leur mandat régulier ou dans des projets particuliers. Chaque année, de nouveaux partenariats se développent et nous en sommes bien fiers.

On constate également la présence de plusieurs représentants de la CSA sur certains conseils d'administration et sur différents comités tant au niveau local que régional. Voilà le signe que la CSA fait partie d'une communauté qui veut travailler en partenariat pour assurer la réussite de ses étudiants qui formeront la société de demain. C'est ensemble que nous voulons réaliser ce mandat!

Objectif 2 :

ASSURER LE RAYONNEMENT DE LA CSA ET DE SES ÉTABLISSEMENTS.

Parce qu'elles font partie d'une communauté, la CSA et ses établissements ont le souci de maintenir une visibilité constante auprès de la population. Les conférences de presse, les nombreuses activités publicisées dans les médias locaux et régionaux témoignent de ce souci d'information. À ceci, il faut ajouter la publication du Rapport annuel et sa présentation lors d'une séance publique d'information.

Objectif 3 :

S'ASSURER QUE L'OFFRE DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE RÉPONDE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES PARTENAIRES DE LA RÉGION.

Le Service aux entreprises (SAE) de la CSA aide les entreprises de la région à demeurer compétitives en perfectionnant leurs employés pour différents secteurs de formation. En 2015-2016, 82 partenaires ont reçu des formations. Les 577 employés concernés ont reçu pas moins que 3350 heures de formation.

De plus, 4 formations ciblées ont été offertes pour répondre aux besoins de certaines entreprises: esthétique auto, ouvrier de production, soins palliatifs et préposés pour résidences de personnes âgées.

RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, deux plaintes ont été traitées par la protectrice de l'élève dans le cadre du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Voici la nature de celles-ci et le jugement porté à la suite de leur traitement.

- Une plainte comportait deux éléments : l'évaluation à un stage de formation et l'accessibilité à un autre stage en FP. Les deux éléments de la plainte ont été jugés non fondés.
- L'autre plainte concernait le refus à une demande de modification de bassin, soit une modification de territoire desservi par une école. La plainte a été jugée non fondée.

Sept autres situations ont fait l'objet de communications avec la protectrice de l'élève. Certaines étaient des demandes d'information et d'autres correspondaient à des insatisfactions. Les étapes du cheminement d'une plainte prévues au Règlement n'étant pas complétées, les plaignants ont été invités à poursuivre leur démarche avec le responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire.

Parmi les plaintes formulées, aucune ne se rapportait à des actes de violence ou d'intimidation.

Odette Lessard
Protectrice de l'élève

TRAITEMENT DES PLAINTES

Le secrétaire-général de la CSA, responsable de l'examen des plaintes, a traité 30 plaintes au cours de l'année scolaire 2015-2016.

La Commission scolaire des Appalaches n'a reçu aucune plainte s'adressant à un commissaire en vertu du *Règlement CC-R -04 relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.*
Vous pouvez consulter ce règlement à l'adresse suivante: www.csappalaches.qc.ca/code-dethique/

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE SERVICES DE LA CSA

UNE QUALITÉ ASSURÉE DES SERVICES

Lorsqu'une personne communique avec un établissement ou l'un des services administratifs de la CSA, elle est en droit de s'attendre:

- à être traitée avec respect;
- à être accueillie de façon courtoise et à connaître l'identité de la personne à qui elle s'adresse;
- à recevoir, dans un délai raisonnable, si la demande est traitée par courriel ou par boîte vocale, un avis précisant le délai de traitement de la demande;
- à recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- à ce que le caractère confidentiel de la demande soit respecté;
- à ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- à obtenir des explications claires et précises;
- à être dirigée vers l'un des services appropriés à la demande formulée.

SAVIEZ-VOUS QUE?

LA CLIENTÈLE

Élèves répartis dans les 19 écoles primaires	2842
Élèves répartis dans les 3 polyvalentes	1681
Équivalent d'élèves à temps plein en formation professionnelle	311,78
Équivalent d'élèves à temps plein à l'éducation des adultes	257

LE PERSONNEL

Personnel enseignant à temps complet	339
Personnel de soutien à temps complet	147
Personnel de soutien à temps partiel	110
Personnel cadre à temps plein	35
Personnel cadre à temps partiel	2
Personnel professionnel à temps complet	36
Personnel professionnel à temps partiel	8

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre d'élèves transportés	3598
Budget	7 201 107 $
Nombre de transporteurs	13
Nombre de véhicules	112
Nombre de chauffeurs	116
Nombre de parcours	417
Nombre de km parcourus (soit une moyenne de 68 km/jr/bus)	7572 km/jr

GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES
(DEMANDES D'ACCÈS)

Nombre interne de demandes d'accès	2390
Nombre externe de demandes d'accès	184
Total de demandes d'accès	2574

LES RESSOURCES INFORMATIQUES

Un montant de 790 000$ a été investi pour l'achat et l'installation de 35 tableaux blancs interactifs additionnels « Smart Board » pour un total de 275. Nous avons également finalisé l'implantation des réseaux sans fil et l'intercom IP dans tous les établissements.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Un investissement de 3 175 000 $ pour l'amélioration de nos ressources, notamment :

- remplacement de toitures : école Domique-Savio – partie gymnase, Polyvalente de Black Lake – bassin G, piscine de la Polyvalente de Thetford Mines – bassin P1 et Passerelle – partie école;
- remplacement du système de chauffage et du contrôle à la Polyvalente de Disraeli;
- remplacement de systèmes d'alarme-incendie : écoles Ste-Bernadette et du Plein-Soleil, Polyvalente de Black Lake et piscine de la Polyvalente de Thetford Mines;
- remplacement de l'éclairage et amélioration de la ventilation du gymnase Fecteau de la Polyvalente de Thetford Mines;
- atténuation du radon: école Ste-Luce et pavillon Fecteau de la Polyvalente de Thetford Mines;
- désamiantage des calorifugeages défectueux de vides sanitaires dans 16 établissements;

- aménagement de laboratoires de sciences et technologie à l'éducation des adultes: CEA L'Escale et Marius-Ouellet;

- réfection des vestiaires et salles de bains du gymnase Carrier de la Polyvalente de Thetford Mines;

- remplacement des murs et des fenêtres du côté cour: écoles St-Gabriel et du Perce-Neige.

ÉTAT DES RÉSULTATS	2015-2016	2014-2015
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MEES	51,549,616 $	52,416,524 $
Autres subventions et contributions	283,444 $	134,016 $
Taxe scolaire	11,400,302 $	10,845,032 $
Droits de scolarité et frais de scolarisation	190,310 $	316,974 $
Ventes de biens et services	4,216,734 $	3,930,409 $
Revenus divers	637,988 $	794,185 $
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	151,695 $	136,959 $
Total des revenus	**68,430,089 $**	**68,574,099 $**
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	30,571,207 $	30,606,049 $
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	16,550,628 $	16,622,780 $
Services d'appoint	9,007,268 $	9,035,259 $
Activités administratives	3,355,588 $	3,420,795 $
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6,705,217 $	6,715,783 $
Activités connexes	2,397,599 $	2,150,442 $
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(35,330) $	153,171 $
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	- $	(10,160) $
Total des charges	**68,552,177 $**	**68,694,119 $**
DÉFICIT DE L'EXERCICE	**(122,088) $**	**(120,020) $**
DÉFICIT DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS	**-0.18%**	**-0.18%**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1,005,880 $	651,322 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	7,366,403 $	6,675,752 $
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	894,970 $	961,264 $
Subvention à recevoir - Financement	19,651,941 $	20,581,363 $
Taxe scolaire à recevoir	888,005 $	1,079,478 $
Débiteurs	933,100 $	986,671 $
Stocks destinés à la revente	88,096 $	80,365 $
Total des actifs financiers	**30,828,395 $**	**31,016,215 $**
PASSIFS		
Emprunts temporaires	1,200,000 $	200,000 $
Créditeurs et frais courus à payer	8,241,608 $	7,749,674 $
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2,382,543 $	2,346,611 $
Revenus perçus d'avance	254,981 $	202,841 $
Provision pour avantages sociaux	3,648,492 $	3,683,822 $
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	58,022,022 $	58,100,356 $
Autres passifs	186,046 $	230,145 $
Total des passifs	**73,935,692 $**	**72,513,449 $**
DETTE NETTE	**(43,107,297) $**	**(41,497,234) $**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	46,034,409 $	44,480,951 $
Stocks de fournitures	210,669 $	240,407 $
Charges payées d'avance	91,070 $	126,815 $
Total des actifs non financiers	**46,336,148 $**	**44,848,173 $**
EXCÉDENT ACCUMULÉ	**3,228,851 $**	**3,350,939 $**

EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE SELON LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MEES	2016	2015
Excédent brut accumulé au 30 juin	3,228,851 $	3,350,939 $
Moins:		
- Valeur comptable nette des terrains	823,481 $	811,481 $
- Subvention de financement à recevoir portant sur la provision pour avantages sociaux	2,845,542 $	2,855,795 $
DÉFICIT NET ACCUMULÉ AU 30 JUIN EMPÊCHANT LA COMMISSION SCOLAIRE D'APPROPRIER UNE PARTIE DE SON EXCÉDENT BRUT LORS DE LA CONFECTION DES BUDGETS ANNUELS SUIVANTS	**(440,172) $**	**(316,337) $**

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTATS (LGCE)

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs. La LGCE établit des obligations particulières pour les commissions scolaires, notamment d'inclure dans son rapport annuel le bilan des contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus et qui sont conclus entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. De plus, cette loi exige aux organismes de faire état des effectifs par catégories d'emplois, et ce, au 1er avril 2015 et au 31 mars 2016.

LGCE	Contrats conclus avec les personnes morales/ sociétés	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total des contrats
Nombre de contrats	1	0	1
Valeur des contrats	82 923 $	0	82 923 $

LGCE	AVRIL 2015 À MARS 2016			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	68 287,59	0,00	68 287,59	44
Personnel professionnel	74 293,84	0,00	74 293,84	58
Personnel enseignant	584 004,73	856,36	584 861,09	621
Personnel de bureau, technicien et assimilé	323 588,60	462,13	324 050,73	436
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	15 954,50	0,00	15 954,50	8
Total	1 066 129,26	1 318,49	1 067 447,75	1 167
Cible du MEES (heures rémunérées) en date du 19 octobre 2015	1 066 329,53	Cette cible a été dépassée de 1118,2 heures rémunérées. Ce dépassement est attribuable à des ajouts de tâches au niveau du personnel enseignant et du personnel de soutien.		

FAITS SAILLANTS

LE MARATHON À RELAIS « DES COUPS DE VENT »

Initié par l'équipe du Défi 4-Vents d'Adstock, cet évènement unique a permis, le 27 mai 2016, de rassembler plus de 150 élèves de 5e et 6e années des écoles de la CSA. Ceux-ci étaient accompagnés de directions d'écoles, de parents, de grands-parents et d'enseignants qui ont parcouru, à relais, 42,75 km entre Adstock et le secteur Black Lake de Thetford Mines. Chacun des participants a couru entre 5 et 21 km. C'est en quelque sorte le moyen qu'avaient choisi ces élèves du 3e cycle du primaire pour sensibiliser la population aux saines habitudes de vie. Bravo pour cette innovation!

LE GRAND DÉFI DESJARDINS

Partis de Key West en Floride pour rejoindre les 2800 élèves du primaire de la CSA dans le stationnement du Centre Mario Gosselin le 6 juin dernier, ce sont treize cyclistes de la région qui ont parcouru 3500 km en onze jours pour motiver les jeunes et promouvoir l'exercice physique et les saines habitudes de vie dans le cadre du Grand Défi Desjardins.
Remerciements chaleureux aux caisses Desjardins qui appuient notre mission, à M. Louis Pinette, directeur d'école retraité et coordonnateur du projet et à tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation et au succès de cette activité. Un merci particulier aux treize cyclistes qui ont remis un montant de 89 041 $ aux écoles primaires pour soutenir leurs politiques de saines habitudes de vie. Quel bel exemple de partenariat!

LE PRIX « INVESTIR POUR L'AVENIR » À L'ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO

Le 9 juin 2016, l'école Dominique-Savio a reçu une distinction dans la catégorie « Investir pour l'avenir » dans le cadre du Gala reconnaissance des saines habitudes de vie de la région de l'Estrie qui s'est tenu à Sherbrooke. Ce prix est une reconnaissance au regard d'une participation active du milieu au programme des Arts du cirque et de la scène, et ce, depuis dix ans.

Tous les élèves vivent dans un environnement favorable à la santé et, chaque semaine, ils pratiquent diverses prouesses en lien avec le cirque.

Josée Martin, secrétaire, André Deschamps, animateur de cirque, Marc-André Lapierre, directeur, Josée Patrie, enseignante, Geneviève Lessard, enseignante et Sylvie Bernier, ancienne plongeuse olympique.

PROGRAMME DE SOUDAGE-MONTAGE EN ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Le Centre de formation professionnelle Le Tremplin offre maintenant un programme d'enseignement individualisé dans le cadre du programme Soudage-montage. Ce programme a été rendu possible grâce à la participation financière de quatre entreprises de la région : Les Industries Fournier inc., Les Industries Canatal inc., Convoyeur Continental et usinage Ltée ainsi que Rad Technologies. Ces entreprises ont contribué à l'achat du matériel nécessaire dans le but d'offrir aux élèves un enseignement individualisé qui leur permettra d'apprendre à leur rythme. Ensemble, on espère ainsi combler un grand besoin de soudeurs dans la région.

Denis Langlois, CSA, Alexandre Canuel, Canatal, Christian Mercier, Convoyeur Continental, Julie Lamontagne, Rad Tech, Audrey Marois, Industries Fournier, Claude Lavoie, Le Tremplin.

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2015-2016

M. Denis Langlois
Président

M. Yvon Gosselin
Vice-président

M. Daniel Beaudoin

M. Daniel Bertrand

M. Fernand Gagné

M. Gilbert Hallée

M. Ghislain Hamel

M. Jean François Hamel

M. Jean Yves Turgeon

Mme Sonia Vachon

M. Gilles Auclair
Commissaire-parent

Mme Sylvie Bourbonnais
Commissaire-parent

M. Sylvain Groleau
Commissaire-parent

M. Camil Turmel
Directeur général

L'ÉDUCATION PUBLIQUE AU QUÉBEC

Des forces qui s'additionnent
Des succès qui se multiplient

Commission scolaire des Appalaches

S'INVESTIR POUR LA RÉUSSITE!

650, RUE LAPIERRE, THETFORD MINES (QUÉBEC) G6G 7P1 • TÉL. : 418 338-7800 • TÉLÉC. : 418 338-7845 • WWW.CSAPPALACHES.QC.CA